



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

Point 50 de l'ordre du jour

Effets des rayonnements ionisants

**Lettre datée du 10 octobre 2011, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général**

À l'issue de la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires, tenue à New York le 22 septembre 2011, j'ai fait distribuer un résumé des débats dans lequel je rendais compte, en ma qualité d'organisateur et de Président de la réunion, des vues exprimées. J'y ai aussi indiqué que je présenterai ce résumé à l'Assemblée générale.

J'ai le plaisir de vous transmettre le résumé du Président de la réunion de haut niveau (voir annexe) et je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres de l'Assemblée générale. Ce document pourrait être un point de départ pour l'examen de la question, par la Quatrième Commission et par la plénière, selon qu'il conviendra. Je vous remercie du soutien que vous continuez d'apporter personnellement à cette question importante.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **BAN** Ki-moon



Annexe

Réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires 22 septembre 2011, New York

Résumé du Président

La réunion de haut niveau s'est tenue le 22 septembre 2011 de 8 heures à 13 heures. Au total, 69 représentants ont pris la parole, dont 8 chefs d'État ou de gouvernement, 30 ministres et des représentants d'organisations intergouvernementales, d'organisations internationales, d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées, notamment de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Secrétaire général a ouvert la réunion et invité le Président de l'Assemblée générale et le Directeur général de l'AIEA, ainsi que les chefs d'État ou de gouvernement du Brésil, de la France, du Japon, du Kazakhstan, de la République de Corée et de l'Ukraine, à prendre la parole. À l'issue de la réunion, en sa qualité d'organisateur et de Président, il a fait distribuer le résumé des débats, dont le texte figure ci-après, dans lequel il a rendu compte des vues exprimées.

1. La réunion de haut niveau a porté sur le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires, en particulier à la lumière de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, l'objectif étant de donner aux efforts actuels et à venir de la communauté internationale l'appui et l'élan politiques nécessaires, et ce, au plus haut niveau. Les participants se sont félicités que le Secrétaire général ait pris l'initiative d'organiser cette réunion et ont accueilli avec satisfaction la tenue de la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire et son document final. Ils se sont dits satisfaits de l'étude réalisée dans l'ensemble du système des Nations Unies sur les incidences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi et ils ont remercié les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations apparentées de leur contribution à cette étude.
2. Les séances interactives de haut niveau organisées en marge de la réunion ont porté sur le renforcement de la sûreté nucléaire et l'amélioration de la préparation aux risques de catastrophe nucléaire. Elles étaient coprésidées, au niveau ministériel, par le Brésil, la France, le Japon et la République de Corée. Lors du débat de haut niveau de ces séances, les Chefs d'État ou de gouvernement de la Hongrie et de la Lituanie ont pris la parole. Des ministres et ministres adjoints allemands, indonésiens, russes, britanniques et américains ont participé aux séances en qualité d'intervenants.

Incidences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi

3. Les participants se sont dits solidaires du peuple et du Gouvernement japonais, au lendemain du séisme et du tsunami du 11 mars, qui ont entraîné l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Cet accident a fait douter de l'efficacité des normes et conventions internationales en matière de sûreté, des systèmes internationaux de préparation et de conduite des interventions en situation d'urgence, et des organes de contrôle nationaux. Ces doutes ont fait ressortir la nécessité d'améliorer le dispositif de sûreté nucléaire et de renforcer le rôle de l'AIEA.
4. Les participants ont affirmé le droit qu'ont les États de choisir leur propre combinaison de sources énergétiques. Certains États considèrent l'énergie nucléaire comme une solution viable pour répondre à leurs besoins énergétiques, tandis que

d'autres ont décidé de ne pas y recourir, d'y renoncer progressivement ou de repenser le développement de l'énergie nucléaire. Certains participants ont souligné l'importance des énergies renouvelables et de la conservation de l'énergie, qui constituent des solutions à ne pas négliger.

5. Les participants ont fait observer que la confiance du public dans l'énergie nucléaire avait été ébranlée par l'accident de Fukushima. Ils ont évoqué en particulier les inquiétudes concernant les effets des rayonnements sur la santé. Les participants ont constaté que, pour regagner sa confiance, il fallait répondre aux attentes très élevées du public en matière d'amélioration de la sûreté nucléaire et garantir la transparence et l'ouverture nécessaires en ce qui concernait tous les aspects de l'énergie nucléaire et les effets des rayonnements sur la santé.

6. Les participants ont reconnu que les conséquences des grands accidents nucléaires pouvaient dépasser les frontières nationales, notamment à cause des effets des rayonnements sur les populations, l'agriculture et l'environnement, ainsi que des répercussions sur l'économie et le développement, et qu'il fallait donc trouver des solutions internationales pour y faire face.

Renforcement de la sûreté nucléaire

Favoriser le plus haut niveau de sûreté nucléaire

7. Les participants ont affirmé qu'il incombait à chaque État et à chaque organisme exploitant de veiller à l'application des normes de sûreté nucléaire les plus élevées et d'intervenir rapidement et efficacement, en toute transparence, en cas d'urgence nucléaire – et notamment de remédier aux insuffisances décelées lors des accidents. Ils ont en outre affirmé que la sûreté était un élément clef de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ils ont souligné que tous les États s'étaient engagés à appliquer les normes de sûreté les plus élevées dans toutes les installations nucléaires existantes et à venir et qu'il importait de disposer de cadres réglementaires indépendants pour parvenir à la sûreté nucléaire.

8. Les participants se sont félicités que le Directeur général de l'AIEA ait organisé la Conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire et ils ont accueilli avec satisfaction les textes qui en sont issus : la Déclaration ministérielle et le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, adopté par le Conseil des Gouverneurs et approuvé par la Conférence générale. Les participants ont formé l'espoir que le Plan d'action contribue au renforcement de la sûreté nucléaire internationale et attendent avec intérêt qu'il soit appliqué dans son intégralité. Insistant sur le rôle fondamental et officiel que l'AIEA joue dans l'élaboration des normes de sûreté nucléaire, les participants se sont félicités qu'elle entende en examiner et en réviser certaines, comme le prévoit le Plan d'action. Tous les États ont été priés instamment de signer toutes les conventions sur la question¹ et de veiller à leur mise en œuvre effective, et d'appliquer toutes les normes et tous les principes internationaux dans ce domaine.

¹ À savoir : la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire; la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique; la Convention sur la sûreté nucléaire; la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs; la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

9. Les participants ont salué les initiatives prises jusqu'à présent par la communauté internationale en vue d'examiner les enseignements tirés de l'accident de Fukushima et de renforcer la sûreté nucléaire ainsi que la préparation et la conduite des interventions en situation d'urgence nucléaire, et notamment les textes issus de la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, du Sommet de Deauville du Groupe des Huit (G-8), ainsi que du séminaire ministériel sur la sûreté nucléaire et du forum sur l'accident de Fukushima, tenus à Paris.

10. Dans cet esprit, le Japon a réaffirmé qu'il avait décidé de tenir une réunion de suivi de haut niveau sur la sûreté nucléaire au deuxième semestre de 2012, en coopération avec l'AIEA. Les participants se sont dits favorables à l'organisation par l'Agence d'autres réunions d'experts destinées à analyser l'accident de Fukushima et à en tirer des enseignements.

11. Les participants ont aussi pris note des mesures prises par les gouvernements, qui ont notamment passé en revue leurs normes de sûreté nucléaire, se sont interrogés sur l'efficacité des cadres réglementaires en la matière et ont évalué la sûreté de leurs installations nucléaires existantes ou à venir. Les États qui ne l'avaient pas encore fait ont été exhortés à mener rapidement une évaluation nationale des remparts prévus, dans la conception de leurs centrales nucléaires, contre les catastrophes naturelles extrêmes propres à chaque site, notamment dans l'éventualité de plusieurs catastrophes, et à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier aux insuffisances.

12. Les participants se sont dits favorables à l'amélioration de la transparence et de l'efficacité de la communication entre les exploitants, les organismes de contrôle et les organisations internationales concernées, ainsi qu'au renforcement du rôle de l'AIEA à cet égard. Ils ont souligné l'importance de la transparence et de l'ouverture ainsi que de la diffusion sans délai auprès du public d'informations claires et intelligibles, en ayant recours au savoir-faire et aux techniques de surveillance des organisations internationales pertinentes. Ils ont reconnu que le meilleur moyen d'apaiser les inquiétudes du public concernant les effets des rayonnements était de mener des évaluations objectives, scientifiques, transparentes et précises, et d'en rendre compte systématiquement à la population. Ils ont souligné qu'il fallait resserrer les liens de coopération entre les organisations internationales concernées.

Renforcer le cadre international en matière de sûreté nucléaire

13. Les participants se sont dits favorables au renforcement et à l'examen du cadre international en matière de sûreté nucléaire, et notamment au renforcement de la mise en œuvre des instruments existants; ils ont souhaité que les propositions de modifications à apporter à certaines conventions soient examinées. Ils se sont félicités que les Parties contractantes de la Convention sur la sûreté nucléaire aient décidé de tenir une réunion extraordinaire en 2012 sur l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Ils ont affirmé le rôle central de l'AIEA dans la promotion de la coopération internationale et la coordination des initiatives internationales de renforcement de la sécurité nucléaire mondiale, rôle qu'elle exerce grâce à son savoir-faire et en prodiguant des conseils, ainsi qu'en favorisant la culture de la sécurité nucléaire dans le monde entier.

14. Les participants ont salué les efforts déployés par l'AIEA pour mettre au point une méthode d'évaluation type des risques de catastrophe susmentionnés et constaté les avantages que présenterait un examen impartial par des pairs, au plan

international, de ces évaluations. Ils se sont dits favorables au renforcement des examens par les pairs que l'AIEA organise déjà concernant l'efficacité de la réglementation dans le domaine nucléaire, la sûreté dans la conception et l'exploitation des centrales nucléaires et la préparation et les interventions en cas d'urgence. Certains participants souhaiteraient que ces examens par les pairs soient obligatoires.

15. Certains participants ont souligné qu'il fallait disposer d'un dispositif mondial de responsabilité nucléaire qui réponde aux préoccupations de tous les États susceptibles d'être touchés par un accident nucléaire, l'objectif étant le versement d'une indemnisation appropriée pour les dégâts causés.

Sûreté et sécurité nucléaires

16. Les participants ont fait observer que l'accident de Fukushima avait aussi des conséquences en termes de sécurité nucléaire. Constatant que la sûreté et la sécurité nucléaires étaient de plus en plus étroitement liées, nombre d'entre eux ont convenu qu'il importait de coordonner les deux aspects, dans le cadre de l'action de l'AIEA et conformément aux normes de sûreté et aux directives de sécurité qu'elle définit. Certains participants ont souligné que la sûreté et la sécurité nucléaires pouvaient résulter de différents facteurs, d'où la nécessité d'y apporter des solutions différentes. L'accent a aussi été mis sur le fait que le thème de la sûreté nucléaire ne saurait être abordé isolément, et qu'il fallait aussi tenir compte des questions de sécurité nucléaire, de non-prolifération et de désarmement, le désarmement nucléaire renforçant la sûreté et la sécurité nucléaires.

17. Les participants ont constaté que les incidents liés à l'acquisition, à l'utilisation, au transport ou au stockage non autorisés de substances radioactives, ou à des attaques visant des installations nucléaires, avaient des caractéristiques communes avec les accidents nucléaires, et que ces deux types d'événements pouvaient avoir des conséquences comparables en termes d'émissions radioactives. Les participants ont indiqué qu'ils souhaitaient vivement mieux prendre en compte le lien indissociable entre la sûreté et la sécurité nucléaires, ainsi que les enseignements tirés de l'accident de Fukushima concernant les vulnérabilités potentielles des centrales nucléaires.

18. À cet égard, les participants ont pris note des récentes accessions aux conventions internationales relatives à la sûreté et à la sécurité nucléaires.

19. Certains participants ont noté que les questions liées à la sécurité nucléaire avaient été traitées à diverses occasions, notamment au Sommet sur la sécurité nucléaire et dans le cadre du Partenariat mondial du G-8 et de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Il a été souligné que l'AIEA jouait un rôle clef dans la promotion de la coopération internationale en faveur du renforcement de la sécurité nucléaire, et qu'il importait de faire en sorte qu'elle dispose des ressources nécessaires pour jouer ce rôle.

20. À cet égard, certains participants ont espéré que le Sommet sur la sécurité nucléaire qui se tiendrait à Séoul en mars 2012 consoliderait les initiatives de renforcement de la sécurité nucléaire entreprises à l'échelle mondiale. Par ailleurs, les participants ont approuvé les efforts déployés par la République de Corée pour que la synergie entre sécurité et sûreté nucléaires soit prise en compte audit sommet.

Renforcement de la préparation et de la conduite des interventions en cas de situation d'urgence

21. Tous les États ont été instamment priés d'évaluer rapidement leur état de préparation et leurs dispositifs et capacités d'intervention face aux situations d'urgence, le cas échéant avec l'aide et le soutien du Secrétariat de l'AIEA. Un certain nombre de participants ont souligné qu'il était indispensable, si l'on voulait améliorer la préparation et la capacité d'intervention, de mettre partout en œuvre, au niveau national, les normes et les systèmes d'intervention prévus par l'AIEA en pareil cas. Celle-ci devrait ainsi passer en revue ses normes de sûreté et les réviser, le cas échéant, et placer la barre toujours plus haut en ce qui concerne les normes, les conseils et les outils pratiques dans le domaine de la préparation et des interventions en cas de situation d'urgence. Les participants ont précisé que les programmes de renforcement des capacités devraient comporter des composantes éducatives, des stages de formation et des exercices aux niveaux national, régional et international, et qu'ils devraient couvrir tous les domaines liés à la sûreté nucléaire, notamment la préparation et l'intervention en cas d'urgence. Une initiative visant à créer une force d'intervention internationale rattachée à l'AIEA a été proposée, de même que la création d'un centre de formation aux moyens de faire face aux accidents nucléaires.

22. Les participants ont insisté sur la nécessité d'examiner et de renforcer le dispositif international de préparation et de conduite des interventions en cas de situation d'urgence, de consolider les mécanismes d'assistance, afin de faire en sorte que l'aide nécessaire soit disponible rapidement, et d'envisager d'améliorer et de pleinement utiliser le Réseau d'assistance pour les interventions de l'AIEA, et notamment de développer ses capacités d'intervention rapide.

23. Il a été souligné que des capacités et dispositifs efficaces en matière de préparation et d'intervention étaient indispensables, aux échelons local, national, régional et international, si l'on voulait limiter le plus possible les conséquences des incidents et situations d'urgence nucléaires et radiologiques. À cet égard, les participants ont précisé qu'il importait de s'y prendre de manière intégrée pour établir les plans de préparation et d'intervention, et qu'il fallait améliorer les capacités en la matière.

24. Certains participants ont dit qu'il fallait renforcer, dans les mécanismes existants, la relation triangulaire entre le dispositif international d'intervention face aux incidents nucléaires et radiologiques et aux situations d'urgence, le dispositif international de coordination de l'aide humanitaire, et la préparation et l'élaboration de plans en cas d'imprévu.

25. Certains participants, y compris des représentants d'institutions spécialisées et d'organisations internationales, ont insisté sur la nécessité de multiplier les échanges d'informations concernant les données issues du suivi de la radioactivité environnementale effectué lors d'incidents nucléaires ou radiologiques.

26. Les participants se sont prononcés en faveur d'un certain nombre d'autres mesures, notamment : la promotion de la préparation aux situations d'urgence à tous les niveaux; la garantie d'une plus grande cohésion entre les interventions effectuées sur les plans national et international face aux situations d'urgence, en particulier grâce à la mise en place de programmes de formation aux niveaux régional et international, et au renforcement des capacités régionales; et la consolidation du rôle de l'AIEA (notamment en ce qui concerne l'analyse des situations d'urgence et les

pronostics concernant les scénarios possibles, sur la base de données factuelles, de ce qui est établi scientifiquement et des capacités des États; et l'organisation rapide de missions d'enquête, en cas d'urgence nucléaire et avec le consentement préalable de l'État concerné, et la publication des résultats).

27. Compte tenu des points soulevés lors de la réunion de haut niveau, le Secrétaire général suggère ce qui suit :

a) Il transmettra le présent résumé à l'Assemblée générale, pour examen, selon qu'il conviendra, par la Quatrième Commission et en séance plénière, ainsi qu'au Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra en 2012, et à la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra en 2015;

b) Afin de faciliter l'évaluation complète, par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, des niveaux d'exposition et des risques de radiation créés par l'accident de Fukushima, l'Assemblée générale devrait s'assurer que le Comité dispose des capacités et des ressources nécessaires pour s'acquitter de cette tâche dans les meilleures conditions;

c) Étant donné que le document final de la Conférence de 2010 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constate la nécessité de poursuivre l'action menée sur le plan international pour résoudre les questions de sûreté et de sécurité liées à l'énergie nucléaire, le Comité préparatoire de la Conférence de 2015 devrait envisager de mettre de côté du temps pour débattre tout spécialement de ces questions;

d) Compte tenu des efforts que lui-même et le Directeur général de l'AIEA déploient pour promouvoir l'accroissement de la participation aux instruments internationaux sur la sûreté et la sécurité nucléaires, le Secrétaire général exhorte tous les États à devenir parties à ces instruments et à les mettre effectivement en œuvre. En particulier, il invite une nouvelle fois les États qui ne sont pas encore parties à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire à souscrire à cet important traité. Il appelle aussi les États parties à la Convention à réfléchir à des moyens d'en promouvoir la ratification et la mise en application en 2012, année du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Cette question pourra être débattue plus en détail au Sommet de 2012 sur la sécurité nucléaire;

e) Compte tenu du chevauchement entre les problématiques de l'énergie nucléaire, des changements climatiques et du développement durable, le Secrétaire général recommande que le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 envisage d'aborder ces questions, comme il conviendra, dans le document final de la Conférence. Le Comité devrait aussi trouver des moyens de s'y intéresser dans le cadre des activités préparatoires de la Conférence;

f) Étant donné qu'il convient de tisser des liens plus étroits entre le dispositif d'intervention et le système de coordination de l'aide humanitaire en cas d'accident nucléaire, le Secrétaire général demandera au Coordonnateur des secours d'urgence et au Président du Comité permanent interorganisations d'étudier les moyens de renforcer les capacités en la matière des organisations membres du Comité. Les résultats de cette étude seront diffusés dans les lieux d'échange appropriés;

g) Rappelant les travaux du Groupe sur la sûreté et la sécurité nucléaires du G-8, notamment le lancement, au Sommet de Hokkaido Toyako en 2008, de l'Initiative internationale sur la mise en place d'une infrastructure d'énergie nucléaire reposant sur les sauvegardes, la sûreté et la sécurité nucléaires, destinée à sensibiliser aux sauvegardes, à la sûreté et à la sécurité et à améliorer ces trois éléments dans le contexte de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire; et rappelant également le Sommet de Deauville du G-8 et le séminaire ministériel sur la sûreté nucléaire, le Secrétaire général encourage le G-8 à donner plus d'ampleur à cette initiative, en tenant compte des problèmes soulevés par l'accident de Fukushima.
